FORUM DE LA SEMAINE

Grand Quotidien Privé Togolais d'Information et d'Analyse

250 F

18ème année N° 2785 du Lundi 12 Octobre 2020

site :http//www.forumdelasemaine.com

Société

Deux étudiants de l'UL meurent par noyade

P.3

Politique/Déclaration des biens

Tomegah-Dogbe et son gouvernement s'activent pour donner le bon exemple

Le gouvernement Tomégah-Dogbe est contraint de montrer l'exemple en matière de la lutte contre la corruption et les infractions assimilées. Pour une première fois au Togo, des ministres du gouvernement doivent déclarer leurs biens et avoirs pour essentiellement garantir leur intégrité. Ceci conformément à la loi organique fixant les conditions de déclarations de biens et avoirs des hautes personnalités, des hauts fonctionnaires et autres agents publics votée à l'assemblée nationale en décembre 2019. D'ores et déjà Awa Nana-Daboya attend les déclarants jusqu'en 2021.

La période requise pour cet exercice est déjà connue. Selon les indiscrétions, Faure Gnassingbé a ordonné aux 34 nouveaux ministres de se conformer à ce texte en vigueur d'ici la fin du 1er trimestre de l'année 2021.

« Ce que je sais aujourd'hui, c'est que les ministres qui viennent d'entrer au gouvernement ont jusqu'au 1er mars, me semble-t-il pour déclarer leurs biens », a fait savoir Akodah Ayewouadan, porte-parole du gouvernement sur une radio de la place. P.3

Soirée de Samedi noire à Agoè Assiyéyé

Un jeune motocycliste écrasé par un camion poids lourd

P.3

Société

Meïmounatou Ibrahima lance un projet pour les jeunes d'Agoè

P.3

Covid-19

L'exhortation du PM, Tomégah-Dogbé, au Conseil scientifique et aux Togolais

Ils étaient autour de la table pour faire le point sur les activités menées dans le sens de la lutte contre la propagation de la Covid-19 au Togo. Ce sont le Premier ministre, Mme Victoire Tomégah-Dogbé, et les membres du Conseil scientifique Covid-19.

Au cours de cette rencontre, la nouvelle locataire de la Primature togolaise s'est félicitée du travail abattu depuis le début de la pandémie du nouveau Coronavirus jusqu'alors par les membres de ce Conseil scientifique. Aussi, elle les a exhorté « à poursuivre avec professionnalisme leur mission pour une lutte efficace ».

Quant aux populations togolaises, le message de Mme Tomégah-Dogbé se veut clair : « Le virus circule toujours. Protégeons-nous. Protégeons ceux qui nous entourent. Faisons toujours preuve de civisme. Gardons à l'esprit l'importance des gestes barrières ».

C'est la première rencontre entre Victoire Tomégah-Dogbé, en tant que Premier ministre et ce Conseil scientifique, en première ligne de la lutte contre la propagation de la pandémie de la Covid-19.

T228

Société

Meïmounatou Ibrahima lance un projet pour les jeunes d'Agoè

Meïmounatou Ibrahima part à la mobilisation des jeunes pour leur implication dans le développement de leurs communes. Vendredi, la député de l'Union pour la République (UNIR) et la société CACESPIC-IF Sarl ont conclu une convention de sponsoring. L'action s'inscrit dans le cadre de la mise en œuvre du projet « Agoè Chem » initié par la vice-présidente de l'Assemblée nationale.

Par le projet « Agoè Chem » Meïmounatou Ibrahima veut insuffler une nouvelle dynamique au développement de la préfecture d'Agoè. Le projet vise à impacter de nombreuses communautés, transformer la jeunesse pour en faire un moteur de développement, résoudre les enjeux environnementaux, notamment.

« Ce projet a pour objectif de contribuer au développement de notre préfecture plus précisément de notre commune Agoè-Nyivé 1, d'amener également les jeunes à participer au développement notamment à la protection de l'environnement. Il va consister à former 400 jeunes de la commune d'Agoè-Nyivé 1 en raison de 10 par villages. Ces 400 jeunes bénéficieront d'une formation sur la protection de l'environnement et sur la citoyenneté. Ils iront ensuite élaborer eux-mêmes des projets parce qu'ils auront appris également les techniques d'élaboration de projet », a déclaré Meïmounatou Ibrahima.

Pour atteindre les objectifs du projet évalué à plus de 50 millions de Fcfa, il est prévu des séances de formations en technique de rédaction de projets, de présentation, de recherche de financement, de mobilisation communautaire, de pitch, d'art oratoire et de mobilisation communautaire.

Par ailleurs, il est annoncé la constitution de groupe dans chaque village de la commune cible. Les équipes auront pour mission d'initier un projet économique à portée sociale. Un jury sélectionnera 5 meilleurs projets. Le meilleur projet sera entièrement financé par la société CACESPIC-IF Sarl et les 4 autres projets bénéficieront chacun d'une enveloppe de 2,5 millions pour leur mise en œuvre.

« C'est cette combinaison d'atouts, cette synchronisation du social et de l'économique qui a attiré notre attention. Il n'est plus question d'aider pour aider, mais d'encadrer pour plus d'éveil, de prise de conscience, de responsabilités et de richesse partagée. Les jeunes sont mis en évidence et ils seront au-devant du projet », a déclaré Hugues Yaovi Digo, le Directeur général de CACESPIC-IF.

Togobreakingnews.info

Journée de la fille

Les utiles conseils de la ministre Adjovi APEDO à jeunesse féminine

La communauté internationale célèbre, dimanche 11 octobre 2020, la 9ème édition de la Journée internationale de la fille sous le thème : « Ma voix, l'égalité pour notre avenir ». Au Togo, l'apothéose aura lieu à Lomé, par anticipation, vendredi 9 octobre 2020.

À la veille de cet événement, la ministre de l'Action sociale, de la promotion de la femme et de l'alphabétisation, Mme Adjovi Lonlongno APEDO, a livré un message à la chaîne des acteurs. Elle les a appelés à intensifier les actions devant permettre de faire de la fille togolaise, une véritable actrice, prête à participer activement à la réalisation des trois axes du Plan National de Développement (PND).

Pour l'atteinte de cet objectif, elle pense que l'éducation est un « facteur essentiel ».

Dans ce sens, elle a invité les filles à faire preuve de rigueur sur le plan scolaire et

à opter pour des filières porteuses de promesses d'emplois.

« J'invite toutes les filles à oser embrasser les filières scientifiques, techniques et technologiques et à rechercher l'excellence dans toutes leurs entreprises ; qu'elles se battent pour s'insérer sur le marché du travail en perpétuelle mutation et mériter des postes de responsabilité », a-t-elle laissé entendre.

Elle estime par ailleurs que cette occasion soit une opportunité pour mettre fin à la double discrimination et aux actes de violences sexuelles dont les jeunes filles sont souvent victimes.

Dans cette optique, elle a réitéré l'engagement "ferme" du gouvernement à œuvrer davantage pour la défense des droits de la femme et surtout pour son épanouissement dans la société.

Au Togo, la politique de promotion de la femme, telle que la recommandée par les Nations unies est une réalité. En témoigne la nomination d'une femme à la tête du gouvernement et à la tête de l'Assemblée nationale.

Afreepress.info

COVID-19

6 gestes simples à adopter pour se protéger

L'évolution de la situation liée au coronavirus (COVID-19) est imprévisible et chacun doit donc se tenir régulièrement informé. Vous pouvez réduire le risque d'être infecté ou de propager la COVID-19 en prenant quelques précautions simples.

Voici des mesures annoncées par l'OMS et le gouvernement pour se mettre à l'abri de la pandémie et éviter aussi sa propagation.

1. Se laver fréquemment et soigneusement les mains avec une solution hydroalcoolique ou à l'eau et au savon.

Se laver les mains, conseillent les médecins, avec une solution hydroalcoolique ou à l'eau et au savon tue le virus s'il est présent sur vos mains.

2. Maintenir une distance d'au moins un mètre avec les autres personnes qui toussent ou qui éternuent.

Lorsqu'une personne tousse ou éternue, elle projette de petites gouttelettes qui peuvent contenir le virus. « Si vous êtes trop près, vous pouvez inhaler ces gouttelettes et donc le virus responsable de la COVID-19 si la personne qui tousse en est porteuse », renseignent les Agents de la santé.

3. Éviter de se toucher les yeux, le nez et la bouche.

Reçu en début de semaine sur une radio locale, le colonel médecin, Dr Djibril Mohama conseille d' « éviter de porter régulièrement les mains sur le visage » en ces moments. Les mains, renseigne-t-il, sont en contact avec de nombreuses surfaces qui peuvent être

contaminées par le virus. « Si vous vous touchez les yeux, le nez ou la bouche, le virus peut pénétrer dans votre organisme et vous pouvez tomber malade », prévient le médecin.

4. Veillez à respecter les règles d'hygiène respiratoire et à ce que les personnes autour de vous en fassent autant. En cas de toux ou d'éternuement, il faut se couvrir la bouche et le nez avec le pli du coude, ou avec un mouchoir et jeter le mouchoir immédiatement après.

Les gouttelettes respiratoires, selon les spécialistes, propagent des virus. En respectant les règles d'hygiène respiratoire, vous protégez les personnes autour de vous de virus tels que ceux responsables du rhume, de la grippe ou de la COVID-19.

5. Si vous ne vous sentez pas bien, restez chez vous. En cas de fièvre, de toux et de dyspnée, appelez le « 111 »

Ce sont les autorités nationales et locales qui disposent des informations les plus récentes sur la situation de la pandémie. Si vous appelez ce numéro en cas d'apparition des symptômes ou en présence d'un cas suspect, vous recevrez d'utiles conseils et consignes.

6. Informez-vous constamment pour savoir quelles sont les villes ou les zones où la COVID-19 se propage à grande échelle.

Il est important de s'informer régulièrement pour savoir l'évolution de la pandémie dans le pays. Si possible, évitez des sorties ou voyages inutiles. ***ogotopnews***

Consommation locale

Le Premier Ministre Victoire Tomégah-Dogbé invite l'administration publique à donner l'exemple

La charité bien ordonnée commence par soi-même », dit-on. C'est en tout cas, le bel exemple que donne le gouvernement qui s'engage à accompagner les producteurs locaux en invitant les populations à consommer local.

Dans une lettre circulaire rendue publique mercredi 7 octobre 2020, le Premier Ministre, Victoire Tomégah-Dogbé a invité les ministres du gouvernement, les Directeurs généraux des sociétés d'Etat, à privilégier la consommation des produits locaux.

D'après la lettre adressée aux cadres et responsables de l'administration publique, il s'agit d'accompagner les actions du gouvernement visant à valoriser les biens, produits et services locaux en vue d'en promouvoir la consommation par les populations.

« L'objectif recherché est de mettre en valeur le savoir-faire togolais et d'encourager la production, la transformation, la commercialisation et la consommation des produits « Made in Togo ». A cet effet, je vous exhorte à vous approvisionner, en priorité dans le cadre du service, en produits et services d'origine locale et à privilégier la consommation des mets locaux dans les menus de pause-café, de pause-déjeuners, de dîners de galas, de dîners-débats, de conférences, de groupes de travail, de comités de réflexion, de commissions techniques, de sessions des conseils d'administration et de surveillance, de sessions de comité de pilotage, ainsi que de toute cérémonie officielle », a indiqué le Chef du gouvernement.

Il faut rappeler que le gouvernement organise depuis le 1er octobre 2020, « le mois du consommer local au Togo ».

L'initiative qui se déroule tout au long du mois, vise à intensifier la promotion de la consommation locale.

Afreepress.info

Covid-19

Les fonds envoyés par la diaspora africaine pourraient baisser de 18 milliards $

La Covid-19 devrait sérieusement affecter les transferts d'argent de la diaspora vers l'Afrique. Ceci pourrait représenter en tout, **des pertes de 18 milliards $**, selon la Commission économique pour l'Afrique (CEA) des Nations unies. Ce chiffre, important, a été divulgé dans une déclaration mercredi dernier, dans le cadre de son rapport intitulé *»Préserver les envois de fonds pendant le Covid-19"*.

L'organe onusien souligne en effet, le *»grave impact»* de la pandémie, sur ces transferts de fonds, du fait notamment de la situation des migrants dans les pays les plus touchés, et de la récession économique qui frappe la plupart des pays d'accueil.

« La Covid-19 a gravement affecté les envois de fonds vers l'Afrique, qui pourraient baisser de 21 % en 2020 », a affirmé Stephen Karingi, directeur de la Division du commerce et de l'intégration régionale (RITD) de la CEA. *« Cela signifie que 18 milliards de dollars n'iront pas aux personnes qui dépendent de cet argent »*.

Rappelons que ces fonds constituent une très importante manne pour les populations africaines. Des ressources qui n'avaient pourtant cessé ces dernières décennies de s'accroître, au point de dépasser (de loin) les Investissements directs étrangers (IDE) et l'Aide publique au développement (APD), dont bénéficie le Continent. Ceci pourrait augurer des périodes difficiles pour les couches de la population, déjà dépendantes de ces ressources additionnelles extérieures.

Pour rappel, **les transferts de la diaspora togolaise, significatifs, étaient estimés en 2018 à 500 millions $,** selon la Banque mondiale; ce qui représentait à peu près **8,5 % de PIB national.**

Togofirst.com

Politique/Déclaration des biens

Tomegah-Dogbe et son gouvernement s'activent pour donner le bon exemple

Le gouvernement Tomégah-Dogbe est contraint de montrer l'exemple en matière de la lutte contre la corruption et les infractions assimilées. Pour une première fois au Togo, des ministres du gouvernement doivent déclarer leurs biens et avoirs pour essentiellement garantir leur intégrité. Ceci conformément à la loi organique fixant les conditions de déclarations de biens et avoirs des hautes personnalités, des hauts fonctionnaires et autres agents publics votée à l'assemblée nationale en décembre 2019. D'ores et déjà Awa Nana-Daboya attend les déclarants jusqu'en 2021.

La période requise pour cet exercice est déjà connue. Selon les indiscrétions, Faure Gnassingbé a ordonné aux 34 nouveaux ministres de se conformer à ce texte en vigueur d'ici la fin du 1er trimestre de l'année 2021.

« Ce que je sais aujourd'hui, c'est que les ministres qui viennent d'entrer au gouvernement ont jusqu'au 1er mars, me semble-t-il pour déclarer leurs biens », a fait savoir Akodah Ayewouadan, porte-parole du gouvernement sur une radio de la place.

Il s'agit pour chaque ministre, sans faire la fine boucle, de déclarer tous les types d'actifs, de quelque nature que ce soit, réels ou personnels, corporels ou incorporels, meubles ou immeubles, divis ou indivis, dont il est le propriétaire, le détenteur, l'administrateur légal ou dont il tire une jouissance.

Selon l'article 6 de la loi organique fixant les conditions de déclarations de biens et avoirs des hautes personnalités, des hauts fonctionnaires et autres agents publics, le Premier Ministre, Victoire Tomegah-Dogbe et les membres de son gouvernement feront la déclaration de leurs biens et avoirs devant Awa Nana-Daboya, médiatrice de la République.

En instituant cette obligation, les autorités togolaises veulent promouvoir la transparence dans l'exercice des nouveaux ministres, garantir l'intégrité, l'honnêteté et la probité et prévenir l'enrichissement illicite.

Dans le contexte actuel du Togo, la déclaration de patrimoine est considérée comme l'expression la plus manifeste de la volonté en faveur de la prévention et de lutte contre la corruption et les infractions assimilées.

Chose qui devrait marcher comme sur des houlettes pour le nouvel exécutif. Car dans la déclaration de politique générale de Mme le Premier Ministre, il y a un élément clef notamment dans la mobilisation et dans la gestion des ressources. Or, pour être efficace il faut une gestion saine et une reddition de comptes.

Togobreakingnews.info

Société

Deux étudiants de l'UL meurent par noyade

Deux étudiants de l'Université de Lomé (UL), en mission de collecte de données à Mandouri pour le compte du Comité interministériel de prévention contre l'extrémisme violent, ont été retrouvés morts noyés le 08 octobre 2020, dans le fleuve Kpendjal, au nord du Togo.

En mission de collecte de données dans le nord du pays pour le compte du Comité interministériel de prévention contre l'extrémisme violent, deux (2) jeunes étudiants seront retrouvés mort dans le fleuve Kpendjal.

L'information a été confirmée par le Ministère de la Sécurité et de la protection civile. Toutefois, les circonstances du drame restent pour l'heure non élucidées.

A en croire le Ministère, les deux étudiants retrouvés morts, ont décidé le jeudi du drame, d'aller faire une partie de nage dans le fleuve Kpendjal. Dans la partie de détente, l'un des jeunes étant en train de se noyer, le second en tentative de sauvetage sera également emporté par l'eau. C'est ainsi que les deux camarades vont tragiquement laisser leurs vies.

Toutefois, il est à rappeler que ces derniers jours, le nord du pays est enclin à de forte pluies diluviennes entrainant des inondations et l'augmentation du niveau des fleuves. D'où la nécessité d'une vigilance plus accrue.

@gapola

Covid-19

Levée complète du bouclage et du couvre-feu dans les préfectures de Tchaoudjo, Tchamba et Sotouboua

La Coordination nationale de gestion de la riposte contre la Covid-19, a annoncé jeudi 9 octobre 2020, la levée complète du bouclage et du couvre-feu instaurés depuis le 25 août 2020 dans les préfectures de Tchaoudjo, Tchamba et Sotouboua.

Ces préfectures de la région Centrale ont été identifiées comme l'épicentre de la pandémie du coronavirus il y a de cela deux mois.

L'allègement de ces mesures de restriction, selon la Coordination fait suite à une baisse considérable du nombre de contaminations de la Covid-19 constatée ces dernières semaines dans ces préfectures.

« A l'intérieur Dieu merci, les choses sont pour l'instant maîtrisées. Ce qui nous permet d'annoncer que les villes antérieurement bouclées et où il y a le couvre-feu, les choses se sont améliorées

et nous avons décidé de lever complètement le bouclage et le couvre-feu notamment, dans les villes de Tchamba, Sokodé et Sotouboua », a déclaré le Colonel Djibril Mohaman, Coordonnateur de la CNGR-Covid-19.

Les autorités sanitaires annoncent également pour cette semaine, la réouverture progressive des lieux de culte uniquement à l'intérieur du pays.

« Nous avons connu une hausse de cas de COVID ces derniers jours et selon nos analyses, cette hausse concerne beaucoup plus la ville de Lomé. Alors, il a été préféré de procéder à la réouverture d'autres lieux de culte à l'intérieur du pays, car à Lomé, il ne serait pas raisonnable d'augmenter encore l'ouverture de ces lieux de culte », a indiqué le Colonel Djibril Mohaman.

Afreepress.info

Société

Prochaine réouverture d'autres lieux de cultes, Lomé n'est pas concernée

La réouverture d'autres lieux de cultes est imminente. Toutefois, la capitale, Lomé doit attendre encore pour un moment à cause de l'augmentation des cas positifs au coronavirus ces derniers jours dans la métropole.

Selon le coordonnateur de la cellule nationale de riposte contre la Covid-19, Prof Djibril Mohaman, 139 nouveaux positifs au coronavirus ont été signalé cette semaine contre en moyenne 80 cas les autres semaines. Dans ce lot, souligne le médecin-colonel, seuls 12 cas proviennent de l'intérieur.

Après analyse de la situation, la Cellule annonce une prochaine réouverture des lieux de cultes uniquement à l'intérieur du pays. « Selon nos analyses, cette hausse concerne beaucoup plus la ville de Lomé. Alors, il a été préféré de procéder à la réouverture d'autres lieux de culte à l'intérieur du pays, car à Lomé, il ne serait pas raisonnable d'augmenter encore l'ouverture de ces lieux de culte », a justifié le Colonel Djibril Mohaman.

A ce jour, au Togo, 1907 cas confirmés au coronavirus ont été enregistrés, 432 cas actifs, 1426 personnes guérie (s) et 49 décès. Un total de 98388 tests de laboratoire ont été effectués sur toute l'étendue du territoire national. ***Togotopnews.com***

Gouvernance économique

La Banque mondiale et l'Ue, principaux donateurs du Togo

Au Togo, **la Banque mondiale et l'Union Européenne (UE)** ont été **les principaux contributeurs en dons au budget national en 2019**, montrent de récentes statistiques officielles.

Alors que l'ensemble des dons (projets et programmes) perçus au titre du budget a atteint 122 milliards FCFA, en hausse de 15%, l'institution de Bretton Woods s'est particulièrement illustrée dans le financement des programmes, au détriment des projets.

Une situation a eu pour effet de booster le montant concédé aux programmes.

Avec un total de 62 milliards FCFA accordés au titre des programmes, Lomé dépasse ses objectifs de début d'année, qui étaient de 20 milliards FCFA de dons programmes. C'est une hausse de plus de 200%.

80% de cette enveloppe, soit 51 milliards FCFA, provenait de la Banque mondiale. Le reste, soit environ 10 milliards, avait été alloué par l'Union européenne.

Les mêmes données montrent que les bailleurs de fonds ont manifesté moins d'intérêt vis-à-vis des projets, comparativement aux attentes du gouvernement. Sur les 110 milliards espérés, seulement 60 milliards FCFA ont été débloqué au profit du Togo. ***Togofirst.com***

Société

Toucher du doigt les conditions de travail de son personnel, le Ministre TIEM Bolidja, visite les différentes directions centrales de son département

Au Togo, après la formation du nouveau gouvernement et la prise de fonction des différents ministres, place au travail sur le terrain. Au ministère de l'eau et de l'hydraulique Villageoise, le nouveau ministre TIEM Bolidja, a visité vendredi 09 Octobre 2020, les différentes directions centrales de son départements ministériel et les travaux du projet de renforcement de l'AEP à Lomé.

En effet, dans le souci de toucher du doigt, les conditions de travail de l'ensemble du personnel relevant de son département ainsi que l'évolution des travaux du projet de renforcement de l'AEP à Lomé, le Ministre de l'eau et de l'hydraulique villageoise, TIEM Bolidja a effectué a visité les directions centrales dépendant de son département. Il s'est agi pour le ministère, de prendre connaissance des locaux abritant ces directions afin de mieux apprécier les conditions de travail du personnel qui y travaille. Ainsi, il était accompagné dans sa tournée, de son Directeur de cabinet, du Secrétaire général du ministère, du Conseiller technique et de son Conseiller en communication.

Tour à tour, le ministre et sa suite, ont eu à visiter tous les bureaux du cabinet, la DAAF, la DPSE, la DRE, la DA, la DAEP et la DMO. En outre, le Ministre TIEM Bolidja et sa suite se sont rendus sur les sites du projet de renforcement de l'AEP de la ville de Lomé. Objectif, apprécier et évaluer l'état d'avancement des travaux en cours de ce projet. Cette visite de chantier, s'est déroulée en présence des premiers responsables des entreprises prestataires et des bureaux d'études et de contrôle. Tout en félicitant les entreprises pour le travail en cours, le Ministre TIEM Bolidja les a exhorté de tout mettre en oeuvre pour rester dans les délais d'exécution prescrits dans le cahier de charge de l'attribution du marché.

Il convient de rappeler que, connu pour sa rigueur dans le travail bien fait et ses qualités de technicien et homme de terrain, le nouveau ministre de l'eau et de l'hydraulique villageoise, entend apporter un nouvel dynamisme à ce département ministériel stratégique du gouvernement et de la politique du chef de l'État qui vise à offrir de l'eau potable à 100% de togolais.

Afrique-news.info

Soirée de Samedi noire à Agoè Assiyéyé

Un jeune motocycliste écrasé par un camion poids lourd

Une soirée de Samedi difficilement supportable sur le tronçon Agoè Assiyéyé-Echangeur. D'après une information de nos confrères de Togodailynews, les usagers de cette voie ont été témoins hier Samedi 10 Octobre, en soirée, d'un grave accident qui a ôté la vie à un jeune motocycliste.

A dos de moto, ce malheureux a eu un choc violent avec un camion poids lourd. Il (le jeune motocycliste) a, d'après la même source, été écrasé et a perdu la vie.

Scène difficilement supportable puisque l'on pouvait y voir des organes sa boîte crânienne ouverte.

Toutes nos condoléances à la

famille de ce malheureux motocycliste, et que son âme repose en paix.

C'est le lieu d'appeler une nouvelle fois tous les usagers de la route et surtout ceux de la Nationale N° 1 à plus de prudence, à tout moment.

T228

Société

Création d'un environnement propice à l'entrepreneuriat

Les entrepreneurs nationaux ont le vent en poupe. L'Etat-providence a quasiment disparu au Togo où la démographie est davantage galopante, dans un climat social caractérisé par un manque d'emplois. L'état des lieux de la situation a piqué au vif les dirigeants qui ont rapidement enchaîné des réformes pour assouplir l'environnement des affaires et promouvoir l'entreprenariat, unique moyen sûr d'autonomiser les populations. De 2012 à ce jour, les résultats de ces efforts sont nettement perceptibles avec leur lot de changements dans la vie des citoyens.

De 2012 à 2019, près de 8 900 entités ont été créées en moyenne annuelle. Majoritairement, elles se concentrent dans le secteur du commerce (73%), dans les services (26%) et l'activité industrielle (1%). Principalement, ce sont les réformes intervenues ces dernières années ainsi que les différentes barrières levées par les autorités, qui ont boosté l'esprit entrepreneurial sur le plan national.

Les chiffres font la part belle à Lomé

Des données du Centre de formalité des entreprises (CFE) renseignent qu'il y a une forte concentration des entreprises (62,9%) dans le Grand Lomé. D'autres sont installées dans la région des Plateaux (10,3%), les autres zones de la région maritime (8,5%), la région centrale (6,9%). Kara abrite 6,1% des entreprises et la région des Savanes compte en son sein 5,1%. Généralement, 95% des entreprises togolaises sont de petite taille et jeunes, avec en moyenne 05 ans d'existence. 83% d'entre elles ont au maximum 10 ans d'existence.

Finis les obstacles, la voie est libre pour les entrepreneurs

Entre autres mesures incitatives, le Togo a réduit de 90% les frais de création d'entreprise en moins de 10 ans. De 262 000 francs en 2012, ils ne s'élèvent plus qu'à environ 25 400 francs CFA dorénavant. De même, la publication des annonces légales sur le site web du Centre de formalité des entreprises (CFE) a été rendue gratuite ; elle s'élevait à 62 000 francs CFA quelques années plus tôt.

De surcroît, on peut mentionner la possibilité de créer des Sociétés à responsabilité limitée (Sarl) par acte sous seing privé ; l'effectivité de la création, modification ou dissolution en ligne d'une entreprise ; la réduction du délai de création d'entreprise ; la suppression des droits d'enregistrement et de timbres à la création ; la libéralisation du capital social et de la valeur nominale des parts sociales, l'interconnexion de la base de données des entreprises via le Registre du commerce et du crédit mobilier (RCCM) ; le paiement des frais de dossiers pour les formalités par TMoney, Flooz, Mastercard et Carte Visa, etc.

A ce jour, plus de 92 000 entreprises ont été enregistrées au Togo, dont plus de 6 063 au premier semestre de 2020, en dépit du ralentissement de l'activité économique. Plus encore, le Togo est le 15ème pays au monde en matière de création d'entreprises (sur 190 pays notés) avec 69 places gagnées en un an, selon le classement Doing Business 2020.

Togotopnews.com

Aéroport de Lomé

Une partie de la clôture s'écroule

Une partie de la clôture de l'Aéroport international général Eyadema s'est écroulée dans la nuit du 09 au 10 octobre. La situation s'est produite quelques mois après que les riverains ont attiré l'attention des autorités nationales sur un tel danger.

L'écroulement du mur de l'aéroport de Lomé a été causé par les pluies diluviennes qui s'abattent sur la capitale depuis vendredi soir. La clôture passant par un quartier en proie à des inondations répétées a donc fini par céder.

Les dégâts sont constatés au côté austral de l'aéroport plus précisément dans le quartier Bè-Kpota non loin du cimetière de la localité.

Sur les lieux, les riverains évoquent une suite logique des événements. Pour eux, depuis la réalisation des travaux de la nouvelle aérogare, le quartier reste sous l'emprise des inondations et la clôture de l'aéroport s'affaisse davantage à chaque saison.

«Nous avions déjà à plusieurs reprises interpellé les autorités à ce sujet. Tout récemment encore nous leur avons proposé de construire des caniveaux pour faciliter la circulation de l'eau», a indiqué l'un des riverains.

D'autres se rappellent qu'en 2015, le Colonel Ouro-Koura Agadazi, ministre en charge de l'agriculture à l'époque, l'actuel ministre de la protection civile, le Général Damehame Yark et les responsables de l'ANPC étaient venus constater la situation qui prévaut dans les encablures de l'aéroport à chaque saison pluvieuses.

Togobreakingnews.info

Journée mondiale contre la peine de mort

La CNDH préoccupée par la résurgence d'un phénomène qui s'apparente à la peine de mort

La communauté internationale célèbre chaque 10 octobre, la Journée mondiale contre la peine de mort. L'édition 2020 sera consacrée au droit à une représentation juridique pour les personnes susceptibles d'être condamnées à mort. Une invite aux Etats à garantir aux citoyens, le droit à un avocat en matière pénale en vue de l'abolition « rapide » et « totale » de la peine de mort.

Dans une interview accordée à l'Agence de presse AfreePress, la Présidente de la Commission Nationale des Droits de l'Homme (CNDH), Mme Nakpa POLO fait l'état des lieux sur l'évolution de la situation de la lutte pour l'abolition totale de la peine de mort dans le monde et sur le continent africain.

Voici l'intégralité de ses propos.

Bonjour Madame le Président. Le 10 octobre 2020 le monde entier commémore la 18e journée mondiale contre la peine de mort. Dites-nous en quoi consiste la peine de mort ?

Mme Nakpa POLO : La peine de mort, ou peine capitale, est une peine prévue par la loi consistant à donner la mort (exécuter) à une personne, reconnue coupable d'une infraction généralement qualifiée de « crime », et le plus souvent ceux qui commettaient un homicide. La sentence est prononcée par une juridiction à l'issue d'un procès. Au Togo avant son abolition, étaient passibles de cette peine : ceux qui commettaient un homicide avec préméditation ou guet-apens ; ceux qui commettaient un homicide sur leurs ascendants ; ceux qui commettaient un homicide dans un but rituel ou d'anthropophagie ; ceux qui commettaient un homicide pour préparer, faciliter ou consommer une infraction contre les biens ou contre les murs.

La peine de mort est une sanction réprouvée par les institutions internationales comme l'Organisation des Nations unies (ONU). En effet, elle est implicitement condamnée dans la Déclaration universelle des droits de l'homme de 1948, qui consacre le droit à la vie en son article 3 en ces termes, je cite : « Tout individu a droit à la vie, à la liberté et à la sûreté de sa personne ».

Le Pacte international relatif aux droits civils et politiques va plus loin en affirmant en son article 6 que « Le droit à la vie est inhérent à la personne humaine. Ce droit doit être protégé par la loi. Nul ne peut être arbitrairement privé de sa vie ».

Toutefois, c'est avec le deuxième protocole se rapportant au Pacte international relatif aux droits civils et politiques visant à abolir la peine de mort que les Nations Unies prennent clairement position contre la peine capitale. L'article premier énonce en effet ce qui suit : « 1. Aucune personne relevant de la juridiction d'un État partie au présent protocole ne sera exécutée ». « 2. Chaque État partie prendra toutes les mesures voulues pour abolir la peine de mort dans le ressort de sa juridiction ».

Pourquoi une journée mondiale contre la peine de mort ?

Mme Nakpa POLO : Depuis 2003, le 10 octobre a été retenu comme Journée mondiale contre la peine de mort par la coalition mondiale contre la peine de mort. Cette coalition est constituée d'un collectif international d'ONG, de barreaux d'avocats, de collectivités locales et de syndicats dont le but est de renforcer la dimension internationale du combat contre la peine capitale.

Pour la coalition, cette journée vise à : encourager et renforcer la dimension internationale du combat pour l'abolition auprès des opinions publiques et des décideurs publics ; faire pression sur les États qui conservent la peine capitale pour qu'ils l'abolissent et réclamer l'arrêt définitif des condamnations à mort et des exécutions dans le monde ; promouvoir et élargir la Coalition mondiale contre la peine de mort pour renforcer sa représentativité internationale ; légitimer auprès des institutions/organisations internationales et régionales l'instauration de la Journée mondiale le 10 octobre de chaque année.

Quelles sont donc les raisons qui militent en faveur de l'abolition de la peine capitale ?

Mme Nakpa POLO : Les raisons pour abolir la peine de mort sont nombreuses. Entre autres raisons, nous pouvons citer dix qui sont essentielles à savoir : la peine de mort viole le droit à la vie ; la peine de mort est une sanction cruelle et inhumaine ; la peine de mort n'a aucun effet dissuasif ; la peine de mort est un meurtre avec préméditation qui avilit l'Etat et rend la société plus violente ; la peine de mort est discriminatoire dans son application ; la peine de mort nie la capacité de tout homme à s'amender et à devenir meilleur ; la peine de mort ne ramène ni la stabilité sociale ni la paix intérieure des victimes ; la peine de mort nie la faillibilité des institutions humaines ; la peine de mort est une punition collective ; la peine de mort va contre les valeurs religieuses ou humanistes communes à l'ensemble de l'humanité.

Cette année le thème de la journée porte sur l'accès à un avocat. Que vous inspire ce thème ?

Mme Nakpa POLO : Effectivement, la 18e journée mondiale contre la peine de mort a pour thème : « avoir accès à un avocat : une question de vie ou de mort ». Une représentation juridique pour les personnes susceptibles d'être condamnées à mort est très importante. Sans accès à une représentation juridique efficace pendant l'arrestation, la détention, le procès et après le procès, le droit à une procédure régulière ne peut être garanti.

Dans une affaire où la peine capitale est possible, les conséquences qui peuvent découler d'un manque de représentation juridique effective peuvent n'être rien de moins qu'une différence entre la vie et la mort. Tous les systèmes judiciaires du monde, quelle que soit leur performance, sont passibles d'erreurs pouvant entrainer la condamnation d'innocents. En ce sens, la représentation juridique y trouve tout son intérêt.

Aux niveaux national et international, le droit à un avocat en matière pénale est un droit fondamental, garanti dans la plupart des constitutions et des grands traités internationaux. Malheureusement, nombreux sont les systèmes judiciaires du monde entier qui ne parviennent pas toujours à offrir une représentation juridique adéquate aux personnes accusées d'un crime.

Dès lors, et tout en œuvrant à l'abolition totale et la plus rapide possible de la peine de mort, partout dans le monde, et pour tous les crimes, il est crucial d'alerter la société civile et la communauté internationale sur la nécessité absolue qu'à tous les stades de la procédure pénale les personnes passibles de ce châtiment cruel, inhumain et dégradant bénéficient au moins de l'accès à une représentation juridique efficace afin qu'elles puissent éviter cette sentence et, dans le cas contraire, exercer les recours adéquats.

Quel est l'état des lieux dans le monde et particulièrement en Afrique ?

Mme Nakpa POPLO : Tout compte fait, je me réjouis de constater qu'aujourd'hui, les États abolitionnistes sont majoritaires. En effet, sur les 193 États membres des Nations unies : 103 États ont aboli la peine de mort pour tous les crimes ; 08 l'ont abolie pour les crimes de droit commun ; et 49 respectent un moratoire sur les exécutions en droit ou en fait, soit 160 États au total.

En revanche, la peine de mort est toujours appliquée dans 33 États à travers le monde.

En ce qui concerne l'Afrique : vingt (20) Etats dont le Togo sont abolitionnistes de droit ; dix-sept (17) sont abolitionnistes de fait ; quinze (15) maintiennent toujours la peine de mort ; un (01) respecte un moratoire sur les exécutions (Gambie) ; et un (01) la abolie pour les crimes de droit commun (Burkina-Faso).

Mme Nakpa POLO : La Constitution du 14 octobre 1992 au Togo protège le droit à la vie. En effet, l'article 13 dispose : « L'Etat a l'obligation de garantir l'intégrité physique et mentale, la vie et la sécurité de toute personne vivant sur le territoire national. Nul ne peut être arbitrairement privé ni de sa liberté ni de sa vie ».

Les anciennes législations en matière pénale avaient prévu la peine de mort. Cependant depuis l'avènement de la constitution de 1992, même s'il est arrivé que les juridictions notamment les cours d'assises laient prononcée, elles n'étaient pas suivie d'effets. Il faut noter qu'elle n'a été exécutée qu'une seule fois, en 1978.

Depuis trois décennies, le Togo qui était un abolitionniste de fait, s'est engagé dans un processus législatif d'abolition de la peine de mort. Ce processus a conduit à l'adoption de la loi N° 2009- 011 du 24 janvier 2009 relative à l'abolition de la peine de mort, promulguée le 24 juin 2009 par le Chef de l'Etat.

Cette abolition sera réaffirmée dans le nouveau code pénal de 2015 (la loi N°2015-010 du 24 novembre 2015 portant nouveau code pénal, elle-même modifiée par la loi N°2016-027 du 11 octobre 2016).

De plus, le 14 septembre 2016 le Togo a adhéré au 2e protocole facultatif se rapportant au pacte international relatif aux droits civils et politiques visant l'abolition de la peine de mort. Le Togo devient ainsi le 82ème État partie à ce traité international et le 12ème en Afrique.

Enfin, le Togo a constitutionnalisé l'abolition de la peine de mort et de la peine à perpétuité ou à vie depuis la réforme du 15 mai 2019. Avec cette réforme constitutionnelle, la peine maximale au Togo est de 50 ans.

Madame le Président, votre mot de fin ?

Mme Nakpa POPLO : Permettez que je revienne sur le caractère non dissuasif de la peine de mort. Plusieurs études montrent en effet que les Etats non abolitionnistes sont ceux qui ont les taux les plus élevés en matière de criminalité tandis que dans les pays qui ont interdit la peine de mort, les chiffres relatifs à la criminalité n'ont pas augmenté.

C'est en cela que la CNDH salue les efforts du gouvernement et de toutes les parties prenantes ayant permis d'inscrire le Togo sur la noble liste des pays abolitionnistes. Elle saisit cette occasion pour inviter les autres pays d'Afrique à se joindre à ce mouvement.

La CNDH voudrait toutefois exprimer sa préoccupation par rapport à la résurgence d'un phénomène qui s'apparente à la peine de mort : la vindicte populaire.

La vindicte populaire est un moyen de plus en plus utilisé par les populations pour se défendre, s'exprimer ou encore pour juger les supposés « déviants » et le plus souvent les malfrats. Ce phénomène est de plus en plus récurrent dans les villes togolaises, plus précisément à Lomé.

La CNDH estime que la vindicte populaire est une violation grave des droits de l'homme, car, nul n'a le droit de se rendre justice. Les présumés ou supposés malfrats bénéficient de la présomption d'innocence jusqu'à ce que leur culpabilité soit établie en vertu d'une décision de justice.

La vindicte populaire n'excuse en rien le crime à l'encontre d'un délinquant quel que soit le degré de l'acte commis par celui-ci. La CNDH condamne ces pratiques moyenâgeuses. Car, le risque que les personnes lynchées ne soient même pas les auteurs des infractions à elles reprochées est grand. Une personne innocente peut être à tort victime d'un lynchage, pourvu qu'elle se retrouve fortuitement à la fois à un mauvais moment et à un mauvais endroit.

La CNDH rappelle que toute personne soupçonnée de commettre une infraction doit être conduite aux autorités compétentes (police, gendarmerie ou justice) afin qu'elles statuent sur son cas, conformément aux textes en vigueur. Je vous remercie ! ***Source : afreepress.info***

Pour les entreprises individuelles, les transporteurs routiers, les artisans et assimilés relevant de la **TPU,** une **réduction de 50% sur le deuxième acompte de la TPU** prévu à l'article 57 du LPF est accordée.

Pour l'atteinte des objectifs fixés par le PND, le **matériel agricole** est **exonéré de** la **Taxe sur la Valeur Ajoutée** (TVA) .
L'objectif visé est d'alléger les coûts d'acquisition des équipements de production agricole indispensables pour une agriculture mécanisée.

Office Togolais des Recettes - OTR

Togocel Togotelecom

TOGOCOM RENCONTRE SES GROSSISTES

UNE PREMIÈRE AU TOGO

TOGOCOM CÉLÈBRE LA CUSTOMER SERVICE WEEK A TOGOCOM

Chaque première semaine d'octobre dans le monde,de nombreux pays célèbrent la semaine du service client. Cette année, pour la première fois au TOGO, TOGOCOM participe à cet événement et célèbre tous ses clients. TOGOCOM dans sa dynamique de faire vivre une expérienceclient unique a organisé du 05 au 09 Octobre 2020 la « Customer Service Week » sous le thème 'Dream Team'. Considérant que le client estau cœurde sa stratégie d'entreprise, c'est aussiune manière pour le groupe de confirmer qu'il les a toujours misau centre de ses innovations. Durant cette semaine, un programme alléchant est mis en place pour beaucoup plus de fun et de partage autour du thème « la Dream Team » : une équipe de rêve dans laquelle le client occupe une place centrale.

TOGOCOM développe une culture centrée service client et se donne les moyenspour mettre en placeune stratégiede relation client, d'intégration des technologies de pointe, d'orchestration des modèles d'affaires et de gestion de la marque. L'équipe service client allie désormais empathie, écoute et sourire pour mieux interagir et répondre aux attentes des clients.

Le sens premier de cette Customer Service Week est de remercier et surtout de célébrer chaque client qui nous a choisimais ausside lui offrir une satisfaction complète en vue de faire de lui un ambassadeur privilégié de la marque. Au-delà du client, c'est une également une reconnaissance du travail des équipes Togocomqui œuvrent au quotidien auprès des clients.

Les agences de Lomé (Hélim, AflaoGakli, Mono, Ahadji-Kpota, Adidogomé) et ceux de l'intérieur (Aného, Kara, Tsévié) vibreront au rythme de la Customer Service Week. Au menu des tables rondes, des séances d'échanges et de team building avec les clients. Des jeux avec des gains à la clef. Une semaine riche en émotion pour « les team customer services » et nos clients.Unévènement idéal pour recueillir encore les attentes et les suggestions de nos clients.

Paulin Alazard, Directeur Général Togocom

Togocel Togotelecom À propos de TOGOCOM	**TOGOCOM est le leader du marché Togolais des télécommunications au service de l'ensemble des Togolais où qu'ils se trouvent sur le territoire national. Le Groupe est le fruit du regroupement en2017, des activités de Togo Telecom, l'opérateur historique national de la téléphonie fixe au Togo, et TogoCellulaire (Togocel), l'opérateur de téléphonie mobile. TOGOCOM pour ambition de devenir le champion de la qualité de service aux meilleurs standards internationaux notamment sur la couverture du réseau, la performance des débits Internet, l'efficacité du service client, la proximité du réseau de distribution et la disponibilité des produits et des services.**
AXIAN LET'S GROW TOGETHER À propos de AXIAN	**Né à Madagascar il y a 150 ans, Axian est un groupe diversifié présent dans 5 secteurs d'activité à fort potentiel de croissance : immobilier, télécoms, services financiers, énergie et innovation. Avec plus de 4900 salariés dans l'océan Indien et en Afrique, nous sommes partenaire de la transformation économique des pays émergents. Nous nous assurons systématiquement de l'impact durable et positif de nos activités sur le quotidien du plus grand nombre. Parce qu'être connecté devient désormais un droit fondamental, Axian accompagne les entreprises du secteur Télécoms pour offrir le meilleur des innovations numériques et permettre au plus grand nombre d'être connecté à leurs proches et au monde. En savoir plus sur Axian : www.axian-group.com**

Place de la Réconciliation – Quartier Atchanvé - BP 333 – Lomé – Togo - togocom.tg

Groupe Forum Presse (GFP)
Directeur Général chargé de la Publication
Jean-Baptiste K. D. DZILAN
(*alias* Dimas DZIKODO)
B.P. 81 129 Lomé-TOGO
Siège : Ancien Immeuble Air Burkina Tokoin Wuiti
Tél **22 61 14 72 / 93 53 54 55** Fax 22-22-09-51
E-mail : forumquotidien@gmail.com
Récépissé n°200/15/05/03/HAAC

Directeur de Rédaction

Comité de Rédaction
Ayi ATAYI
Kiwi AMEGAH-WOVOE
Michel AKOETE
Infographie
ALLYN EKOUE MOBALI
Directeur Commercial : Norbert APETOH

Technicien Informatique: Mobali E. ALLYN
Imprimerie SDR (22 22 06 49)
Tirage : 5000 exemplaires